



Le 13 mai 2003, le Conseil fédéral a adopté la loi sur la sécurité intérieure (LSI) qui prévoit notamment de renforcer le rôle de la Gendarmerie suisse et de la Police cantonale suisse. La loi prévoit également de renforcer les compétences des services de police cantonaux et de la Gendarmerie suisse en matière de sécurité intérieure. La loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2004.